Tribunaux décisionnels Ontario – Division d'environnement et de l'aménagement du territoire

Formulaire de demande d'admission à un programme d'exemption fiscale pour biens de catégorie spéciale à la CRÉF

Appels concernant un bien agricole, une forêt aménagée ou une terre protégée

Commission de révision de l'évaluation foncière
655, rue Bay, bureau 1500, Toronto (Ontario) M5G 1E5
Téléphone : 416 212-6349 ou 1 866 448-2248
Télécopieur : 416 314-3717 ou 1 877 849-2066
Site Web : www.aemat.gov.on.ca **Courriel :** assessment.review.board@ontario.ca

Inscrivez votre numéro de rôle ci-dessous.

Si votre bien, **ou une partie de celui-ci**, est classé bien agricole, forêt aménagée ou terre protégée, remplissez ce formulaire et joignez-le au formulaire d'appel d'une évaluation foncière de la CRÉF. Veuillez fournir tous les renseignements requis **sur chacun des formulaires**.

Les propriétaires de biens de **catégories spéciales** doivent présenter une demande de réexamen à l'organisme approprié. Si vous croyez que la valeur attribuée à votre bien ou sa classification sont erronées, vous devez d'abord présenter une demande de réexamen à la SÉFM. Si vous pensez que votre bien est admissible à des programmes d'exemption fiscale pour biens de catégorie spéciale, vous devez d'abord présenter une demande de réexamen à l'administrateur du programme. Une fois la décision rendue, vous pouvez interjeter appel devant la CRÉF. Cochez la case ci-dessous si vous croyez que votre bien est admissible à une exemption fiscale pour biens de catégorie spéciale.

☐ **Je crois que mon bien est admissible à une exemption fiscale pour biens de catégorie spéciale.**

Programme d'imposition foncière des biens agricoles

Les terres agricoles admissibles peuvent être classées comme bien agricole, et ainsi imposées à 25 % du taux d'imposition municipal des biens résidentiels. Pour des renseignements sur le Programme d'imposition foncière des biens agricoles ou sur le processus de présentation d'une demande de réexamen, communiquez avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a/s Agricorp, au 1-800-469-2285 ou par courriel à contact@agricorp.com.

Votre bien, ou une partie de celui-ci, est-il classé comme bien agricole?	☐ oui	☐ non
Je pense que cette classification est	☐ juste	☐ erronée
Je pense que la valeur attribuée au bien est	☐ trop élevée	☐ trop basse

☐ **J'aimerais être admis au Programme d'imposition foncière des biens agricoles.**

Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées

Les biens admissibles peuvent être classés comme forêt aménagée, et ainsi imposés à 25 % du taux d'imposition municipal des biens résidentiels. Pour des renseignements sur le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées ou sur le processus de présentation d'une demande de réexamen, communiquez avec le ministère des Richesse naturelles et des Forêts au 1-855-866-3847 ou par courriel à MFTIP@ontario.ca.

Votre bien, ou une partie de celui-ci, est-il classé comme forêt aménagée?	☐ oui	☐ non
Je pense que cette classification est	☐ juste	☐ erronée
Je pense que la valeur attribuée au bien est	☐ trop élevée	☐ trop basse

☐ **J'aimerais être admis au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées.**

Veuillez indiquer votre numéro de plan d'aménagement forestier : _____
Je pense que la superficie couverte par la forêt aménagée devrait :
□ être augmentée □ être réduite □ rester inchangée

Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées

Les biens admissibles peuvent être classés comme terres protégées et, à ce titre, être exemptés d'impôt à 100 %. Pour plus de renseignements sur le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées ou sur le processus de présentation d'une demande de réexamen, communiquez avec le ministère des Richesse naturelles et des Forêts au 1-800-268-8959, ou par courriel à CLTIP@ontario.ca.

Votre bien, ou une partie de celui-ci, est-il classé comme terre protégée?	□ oui	□ non
Je pense que cette classification est	□ juste	□ erronée
Je pense que la valeur attribuée au bien est	□ trop élevée	□ trop basse

□ **J'aimerais être admis au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées.**

Combien d'acres sont classées comme terre protégée? _____
Je pense que la superficie couverte par la terre protégée devrait :
□ être augmentée □ être réduite □ rester inchangée